

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Rapport annuel
sur le service public de **prévention**
et de **gestion des déchets**

2020



*Pendant la crise sanitaire,
les remerciements des usagers
ont été nombreux !*

SMICTOM
CENTRE **ILLE & VILAINE** OUEST

TRIER
RÉDUIRE
INNOVER

Sommaire

Préambule : LE MOT DU PRÉSIDENT	p.3
Partie 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	p.4
A - Le Territoire.....	p.5
B – Les actions marquantes	p.6
C - Les services apportés aux habitants	p.7
D – La Redevance Incitative	p.12
E – Le traitement des déchets	p.13
F – Les moyens humains	p.17
Partie 2 : INDICATEURS TECHNIQUES	p.19
A – Les collectes et le tri	p.20
B – La Redevance Incitative	p.23
C – Les déchèteries	p.24
D – Le traitement des déchets	p.32
Partie 3 : INDICATEURS FINANCIERS	p.33
A – Les modalités d’exploitation	p.34
B – Les tarifications	p.37
C – Le Compte Administratif 2020	p.40
Partie 4 : COMMUNICATION ET PRÉVENTION	p.44
PERSPECTIVES 2021	p.47
CONCLUSION	p.48

Le mot du Président

“ La période particulière que nous avons vécu a amené certaines professions à être plus exposées que d'autres au risque épidémiologique. Dans le domaine des déchets sur le territoire du SMICTOM, les salariés de l'entreprise THEAUD travaillant à la collecte, au centre de tri des emballages et à l'usine de traitement des ordures ménagères se sont mobilisés sans interruption en 2020. Les conditions de travail étaient difficiles, le risque était présent, mais le soutien des habitants a apporté beaucoup de motivation et de réconfort à l'ensemble du personnel ! En couverture, vous trouverez quelques-uns des nombreux petits mots qui ont été adhésivés sur les bacs, qui ont fait beaucoup de bien et qui ont été gardés précieusement...

Cette crise sanitaire nous rappelle l'importance des bons gestes à adopter pour la sécurité de tous, et qu'il est essentiel que les bacs des ordures ménagères soient présentés à la collecte avec leur couvercle fermé.

Le rapport annuel, au-delà de l'aspect réglementaire, apporte une vision globale du SMICTOM Centre Ouest sur l'année 2020. Vous y trouverez des indicateurs techniques, financiers et environnementaux illustrant l'activité et les objectifs du syndicat. Ce document est adressé aux mairies, aux communautés de communes adhérentes et disponible sur le site internet du SMICTOM, www.smictom-centreouest35.fr. ”

Le Président

Hubert Guinard

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A – Le territoire

B – Les actions marquantes en 2020

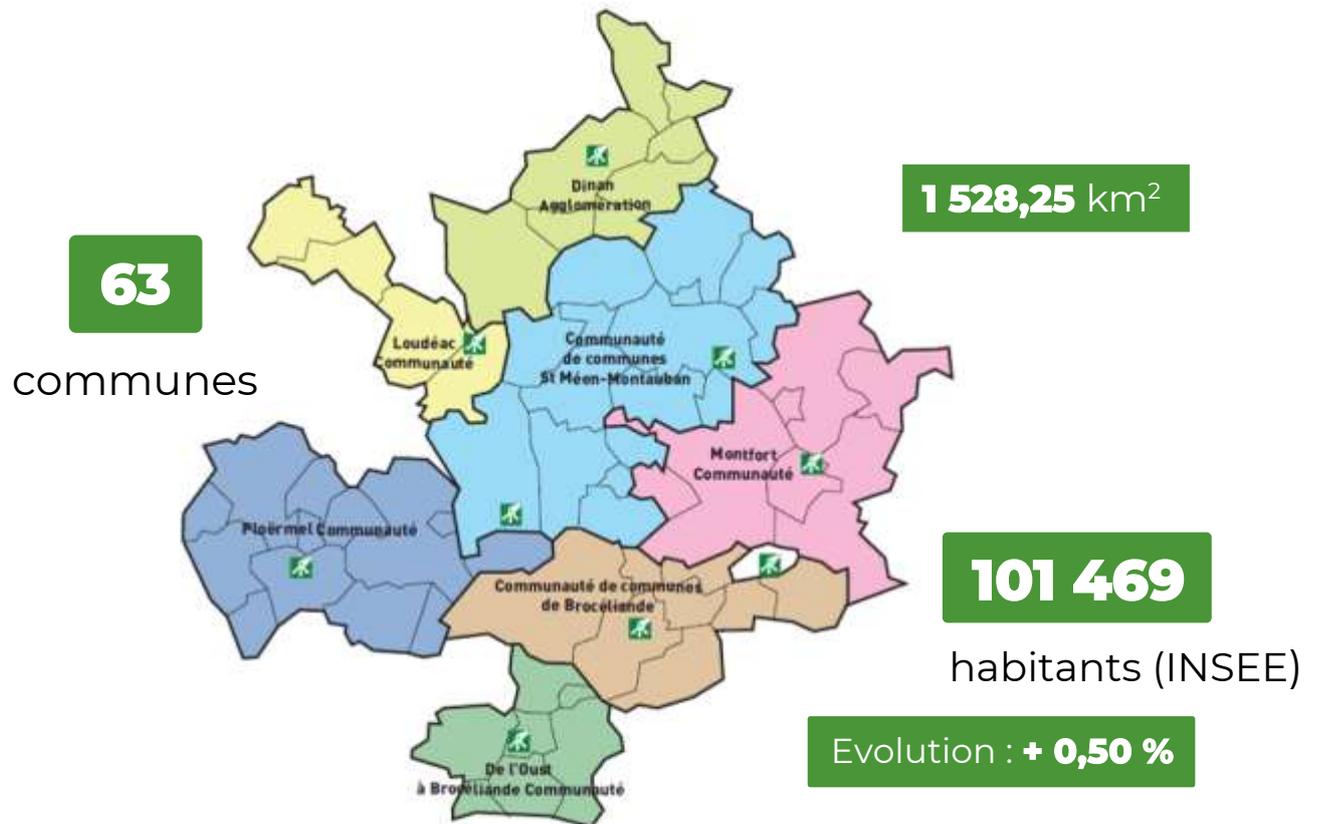
C – Les services apportés aux habitants

D – La Redevance Incitative

E – Le traitement des déchets

F – Les moyens humains

A - Le territoire



La compétence Déchets est déléguée au SMICTOM Centre Ouest par **7 Communautés de Communes**.

LES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT :

- **9** déchèteries ;
- **1** Unité de Valorisation Organique ;
- **1** Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ;
- **1** Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- **2** centres de stockage réhabilités.

B - Les actions marquantes

MARS-AVRIL

Durant le 1^{er} confinement et malgré le contexte sanitaire difficile, **la collecte** des déchets en porte à porte **n'a jamais été interrompue**. De nombreux messages de soutien ont été affichés par les habitants à destination des équipes de collecte de notre prestataire.



MAI

Réouverture progressive des déchèteries en tenant compte des protocoles sanitaires en vigueur et de la reprise d'activité progressive de nos prestataires et partenaires.



JUIN

Réception des travaux de construction du quai de transfert des emballages et papiers.

JUILLET ET AOÛT

Suivi hydrologique et **floristique** sur la zone humide de Breteil à N+2.



JUILLET

Réception des travaux de restructuration à la déchèterie de Porcaro.

SEPTEMBRE

Comité syndical d'installation des nouveaux élus.

OCTOBRE

Réception des travaux de l'alvéole 6 à l'ISDND (centre de stockage).

C - Les services apportés aux habitants

1) Mise à disposition de conteneurs

La **livraison**, la **mise à disposition**, les **échanges** et les **réparations des bacs** sont assurés par les services du SMICTOM Centre Ouest.



ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES

Les usagers disposent d'un **bac individuel à couvercle vert** disponible en modèle 80 litres, 120 litres, 180 litres, 240 litres, 340 litres et 660 litres.

Le modèle 80 litres est uniquement réservé aux foyers composés d'une personne.

Pour les autres foyers, les services du SMICTOM Centre Ouest préconisent un modèle en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

Les bacs verts sont munis d'une puce d'identification électronique. Cette puce est reconnue par un lecteur situé sur la benne de collecte. Chaque vidage du bac vert est comptabilisé et transmis à un fichier informatique aux services du SMICTOM Centre Ouest.

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES

Les usagers disposent d'un bac **individuel à couvercle jaune** disponible en modèle 120 litres, 240 litres, 340 litres et 770 litres.

Ce bac est destiné aux emballages recyclables (emballages en acier et en aluminium, briques alimentaires, petits cartons, bouteilles et flacons en plastique) et aux papiers recyclables (journaux, magazines, publicités...).



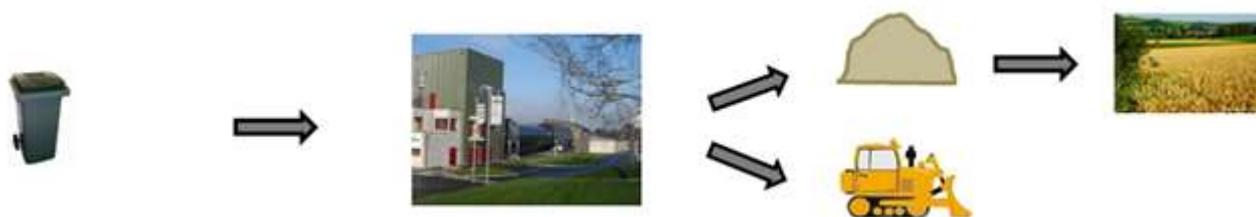
2) Collecte des ordures ménagères, des emballages et des papiers recyclables et tri

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte est réalisée **une fois par semaine** dans toutes les communes du Syndicat. 40 tournées sont effectuées chaque semaine pour collecter l'ensemble du territoire. Elles démarrent depuis le siège de l'exploitant.

Les ordures ménagères sont déchargées à **l'Unité de Valorisation Organique (UVO)** du SMICTOM Centre Ouest, située au lieu-dit Point Clos à Gaël. Cette installation produit, à partir de nos ordures ménagères, un compost à la norme NFU 44051 qui est destiné au monde agricole.

Les refus, issus du process, sont stockés dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux attenante à l'UVO.



LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS RECYCLABLES

La collecte sélective des bacs jaunes est réalisée **toutes les 2 semaines** sur chaque commune du Syndicat. Une fois collectés, les emballages et les papiers recyclables sont envoyés au **centre de tri « Tri Centre Bretagne Théaud »** situé à Gaël.

Le centre de tri est une installation chargée de séparer les différents matériaux déposés dans les bacs jaunes, d'enlever les erreurs de tri et de conditionner les matériaux par catégorie pour le transport.

Les différents matériaux conditionnés sont acheminés vers les usines de recyclage, leur transport étant pris en charge financièrement par les recycleurs des emballages et des papiers.

Chaque emballage et papier déposé dans les bacs jaunes retrouvera une seconde vie grâce au recyclage.



Contrat d'objectifs

Dans le cadre du Contrat Programme de Durée, signé avec **Citeo** et applicable à compter du 1^{er} janvier 2018, il est prévu un **contrat d'objectifs annuel**.

Celui-ci permet, sous réserve de valider les trois critères prévus au contrat, de bénéficier d'un soutien complémentaire, le soutien de transition, visant à compenser tout ou partie de la perte de soutiens liée au passage au nouveau barème.

Le plan d'actions défini pour 2020 est le suivant :

- poursuivre le travail sur la thématique de la collecte du verre (diagnostic, état des lieux, densification) ;
- réalisation d'un quai de transfert des déchets recyclables à Point-Clos en Gaël ;
- étude de faisabilité d'un centre de tri public ;
- accompagnement des organisateurs de manifestations et fêtes locales au tri de leurs déchets ;
- réflexion sur le contrôle qualité du tri.

Collecte du verre

Un ciblage des communes dont les densités par rapport aux préconisations Citeo sont les plus faibles a été réalisé par quartiers/secteurs. L'objectif est de pouvoir trouver des implantations qui répondent au besoin de collecte en s'insérant au mieux dans l'espace urbain.

Cette action a permis la mise en place de 10 colonnes supplémentaires sur des communes sous-dotées.

Réalisation d'un quai de transfert des emballages et papiers recyclables

Afin d'anticiper la fermeture à venir du centre de tri actuel, le SMICTOM Centre Ouest a décidé de créer un centre de transfert des emballages et papiers recyclables issus de la collecte sélective en lieu et place de l'ancienne usine de traitement des ordures ménagères.

Le récépissé de dépôt de dossier ICPE a été transmis par les services de l'état le 20/05/2019 et le permis de construction/démolition des ouvrages a été déposé le 21/05/2019 en Mairie de Gaël. Les travaux se sont terminés en juin 2020 et le bâtiment est entré en fonctionnement en mai 2021.

Accompagnement des organisateurs de manifestations et fêtes locales au tri de leurs déchets

Compte tenu du contexte sanitaire, cette action n'a pu être menée à terme et sera reprogrammée en 2021.

Réflexion sur le contrôle qualité du tri

Compte tenu du contexte sanitaire, cette action n'a pu être menée à terme et sera reprogrammée en 2021.

COLLECTE DES PAPIERS EN APPORT VOLONTAIRE

Des colonnes sont également disposées dans les déchèteries du SMICTOM Centre Ouest pour collecter les papiers en apport volontaire. Celles-ci sont vidées une fois par mois avec un camion équipé d'une grue.

Par ailleurs, des collectes de papier étaient également organisées par des associations de parents d'élèves par le biais d'une convention passée avec le SMICTOM Centre Ouest. En raison de la chute des cours du papier, cette action n'a pas été reconduite en 2020.

LES EMBALLAGES EN VERRE RECYCLABLE

Cette collecte est réalisée en apport volontaire à l'aide de colonnes de 2,5 et 4 m³ implantées en concertation avec les communes. Le vidage des colonnes a lieu tous les quinze jours.

Les emballages en verre sont déchargés dans un silo attenant à l'UVO du SMICTOM Centre Ouest, puis rechargés en semi-remorque pour être transportés jusqu'à l'usine de recyclage.

Le transport est pris en charge financièrement par le repreneur O-I MANUFACTURING France, usine BSN de Vayres(33) ou usine de Reims (51).

Les emballages en verre sont recyclables à l'infini et sont transformés en bouteille en verre.



3) Collecte des déchets des professionnels

Les **déchets assimilables aux ordures ménagères** produits par les professionnels (artisans et commerçants), qui souhaitent bénéficier du service, sont collectés dans le cadre de la collecte des déchets résiduels.

Ces professionnels « Gros Producteurs » entrant dans cette catégorie sont dans l'obligation de s'équiper de bacs de contenance suffisante et sont soumis à une Redevance Incitative dont le montant est fonction du volume du bac vert collecté et du nombre de levées de ce ou de ces bacs avec un forfait minimum de 36 levées dans l'année.

Un contrat « Gros Producteur » est émis par le Syndicat pour chaque professionnel concerné et rappelle le volume du ou des bacs collectés.

Chaque contrat est visé par le professionnel et le SMICTOM Centre Ouest.

Les professionnels peuvent être équipés gratuitement de bacs de collecte sélective afin de réduire leur volume de déchets. Un contrat est également signé.

4) Les déchèteries

Le Syndicat est propriétaire de **9 déchèteries** réparties sur son territoire : Caulnes, Loscouët-sur-Meu (22), Gaël, Le Verger, Montauban-de-Bretagne, Breteil, Plélan-le-Grand (35), Porcaro et Guilliers (56).

CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE

Dans le cadre de la construction du Centre d'Apport Volontaire de Breteil, l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter ce site demandait la création d'une zone humide compensatoire.

Cette zone humide a été réalisée en 2018 et se situe sur la commune de Breteil en bordure du cours d'eau du Meu.

Pour le suivi du site, le SMICTOM Centre Ouest se doit de réaliser un suivi hydrologique et floristique 2 ans après la création du site. Ce suivi a été réalisé au cours de l'été 2020 par la société DERVENN. Le rapport indique que « le site expertisé présente d'un point de vue floristique et hydraulique les caractéristiques d'une zone humide ».

AMÉNAGEMENTS DE LA DÉCHÈTERIE DE PORCARO

Le SMICTOM Centre Ouest a entrepris en 2019 l'extension et le réaménagement de la déchèterie de Porcaro permettant d'améliorer l'accueil des usagers sur ce site. La réception des travaux a été effectuée en juillet 2020.

Le site comprend les aménagements suivants :

- une plateforme de stockage des déchets verts ;
- un pont bascule pour l'accès des professionnels ;
- l'accès et la régulation de la circulation grâce à un rond-point ;
- une défense incendie ;
- de la vidéo protection ;
- de nouveaux quais : massification des D3E, tri des objets en plastique.

D - La Redevance Incitative

Afin de répondre aux préconisations réglementaires et pour instaurer une facturation au plus juste du service d'enlèvement des déchets, les élus du SMICTOM ont décidé de mettre en place la Redevance Incitative.

La Redevance Incitative permet de financer la totalité de charges du Syndicat (équipements, collecte des bacs verts et jaunes, collecte des colonnes à verre, fonctionnement des déchèteries, traitement des déchets, etc.).

Basé sur le **nombre de levées** du bac vert et le **volume du bac vert** mis à disposition de chaque foyer, ce nouveau mode de facturation est en application depuis le 1^{er} janvier 2015.

La facture se décompose de la façon suivante :

- l'abonnement au service : obligatoire et dû pour chaque bac vert, le prix de l'abonnement est identique pour tous les usagers, quelle que soit la taille du bac ;
- le forfait : obligatoire et dû pour chaque bac vert. Le prix du forfait dépend de la taille de ce dernier.



Les parts fixes (abonnement et forfait) ne couvrent pas le seul passage du camion poubelle mais permettent aussi le financement des neuf déchèteries du syndicat, de la collecte sélective et du tri du bac jaune, de la collecte du verre ainsi que le traitement de plus de 50 000 tonnes de déchets produits annuellement.

- la part variable : chaque vidage au-delà de 18 levées donne lieu à un supplément, dont le prix dépend de la taille du bac.

E - Le traitement des déchets

1) L'Unité de Valorisation Organique (UVO) et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

PRÉSENTATION DE L'UVO

L'Unité de Valorisation Organique (UVO) reçoit les ordures ménagères collectées sur le territoire du Syndicat depuis le 22 juin 2015. Elle est certifiée depuis mai 2016, ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 (norme sécurité).

Cette unité permet d'extraire la **part biodégradable** des ordures ménagères afin de fabriquer un compost conforme à la norme NFU 44051 destiné au milieu agricole.



CONVENTION DE COOPÉRATION

Afin d'optimiser les outils de traitement dont il dispose, le SMICTOM a signé des conventions avec deux collectivités limitrophes, KERVAL et le SMPRB (Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie).

Les conventions de coopération reposent sur un **échange de tonnages de déchets** :

- l'UVO de Gaël traite les déchets ménagers en provenance du SMICTOM Ille et Rance (adhérent au SMPRB) et de Kerval ;
- l'usine d'incinération de Taden ou le Centre de Tri Haute Performance de Ploufragan traitent les sous-produits de l'UVO de Gaël.

Cet échange permet de réduire la quantité de sous-produits de l'UVO de Gaël traitée en enfouissement sur l'Installation de Stockage du site. Pour 2020, les échanges n'ont eu lieu qu'avec le SMPRB.

PRÉSENTATION DE L'ISDND

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), attenante à l'Unité de Valorisation Organique, reçoit les **déchets non recyclables issus des déchèteries** depuis le 1^{er} octobre 2015, ainsi que les refus produits par le process de l'UVO.

Vue aérienne de l'ISDND. Au fond, le casier 1 qui comprend 6 alvéoles construites au fur et à mesure.



Travaux d'aménagement de l'ISDND

Les alvéoles étant construites au fur et à mesure, 2020 a été l'année de la construction de l'alvéole 6 (4^{ème} alvéole du casier 1) et de la réhabilitation de l'alvéole 2.

Les entreprises suivantes ont réalisé les travaux :

- entreprise PIGEON 35 Louvigné de Bais ;
- entreprise GALOPIN 68 Mulhouse ;
- entreprise SODAF GEO Industries 85 Bellevigny.

Panneaux photovoltaïques

Un projet de panneaux photovoltaïques est porté par la société La Générale du Solaire sur l'ancien centre d'enfouissement technique des déchets à Point-Clos sur la commune de Gaël.

La démarche a été effectuée auprès des services de la DREAL pour une demande de modification d'exploitation intégrant les panneaux photovoltaïques, qui a obtenu un avis favorable. Un permis de construire a également été déposé et n'a pas fait l'objet de remarque particulière.

Les différentes phases administratives préalables à la mise en œuvre du projet ont ainsi été finalisées fin 2019, permettant la présentation en 2020 de ce dossier à l'appel à projet de la Commission de Régulation de l'Énergie.

Fin 2020, un arrêté préfectoral complémentaire a été rédigé et transmis par les services de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine. Les travaux devraient commencer après l'été 2021.

COMMISSION DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

Une commission de Suivi et de Surveillance est constituée pour le site de Point Clos et a pour objet de **promouvoir l'information du public** sur les questions posées par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence.

La composition de cette commission est arrêtée par arrêté préfectoral.

Elle est présidée par le Préfet et est composée de 5 collèges comprenant chacun 3 titulaires et 3 suppléants :

- des représentants des administrations publiques (DREAL, ARS, ...) ;
- de l'exploitant (SMICTOM Centre Ouest) ;
- des collectivités territoriales (mairie de Gaël, Communautés de communes du territoire, Conseil Départemental) ;
- des associations de protection de l'environnement (2 riverains, Eaux et Rivières) ;
- des salariés de l'exploitation.

TRAITEMENT DES LIXIVIATS

Le traitement des lixiviats (effluents issus de l'ISDND et de l'ancien site réhabilité) est effectué par un procédé biomembrat plus (procédé biologique suivi de traitements par filtrations ultra et nano filtration) appartenant à la société OVIVE de Vannes (56).

2) L'installation de stockage de déchets non dangereux de Le Verger

PRÉSENTATION

Le Syndicat a exploité une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux sur la commune de Le Verger au lieu-dit La Bévinais, autorisée par arrêté préfectoral du 8 octobre 1991 et mise en conformité selon l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2000.

Ce site, réhabilité en 2005, fait aujourd'hui l'objet d'un suivi par les services du SMICTOM Centre Ouest et de la DREAL et ce sur une période de 30 ans.

TRAITEMENT DES LIXIVIATS

Le traitement est assuré par un procédé Biomembrat plus dont les phases sont les suivantes :

- dégradation biologique ;
- ultrafiltration ;
- passage sur charbon actif ;
- fixation de l'Arsenic sur un appareil du process ;
- rejet des eaux traitées.

3) L'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Gaël

Une Installation de Stockage de Déchets Inertes est un site chargé de l'accueil et du stockage des gravats : pierres, terre, briques, ardoises, parpaings...

Le Syndicat possède une Installation de Stockage de Déchets Inertes sur la commune du Gaël jouxtant l'Unité de Valorisation Organique et la déchèterie.

Ce site reçoit, depuis le 1^{er} mars 2016, les gravats issus des déchèteries de Gaël, Guilliers, Loscouët-sur-Meu, Plélan-le-Grand, et Porcaro.

F - Les moyens humains

LES ÉLUS

Le comité syndical

Ce Comité est chargé de **prendre les décisions** qui seront ensuite appliquées sur les 63 communes du Syndicat.

Le Comité Syndical est composé de 142 délégués représentant les 7 Communautés de Communes. Il se réunit 5 à 6 fois par an pour voter les orientations du Syndicat.

Le bureau

Le bureau est composé du président, de 9 vice-présidents et d'un élu en charge de l'ISDND du Verger. **Une partie des délibérations** sur les affaires courantes **lui est déléguée** par le comité. Le Président peut également se voir déléguer des pouvoirs.

La commission d'appel d'offres

Cette commission est chargée d'ouvrir les plis et analyser les offres des entreprises répondant aux **marchés publics** lancés par le SMICTOM Centre Ouest et retenir les entreprises chargées d'effectuer les prestations.

Elle est composée du Président, de 5 titulaires et 5 membres suppléants.

La commission communication

Cette commission est chargée de proposer, préparer et suivre les **dossiers de communication** (lettre du tri, manifestations, site internet, rapport d'activités...).

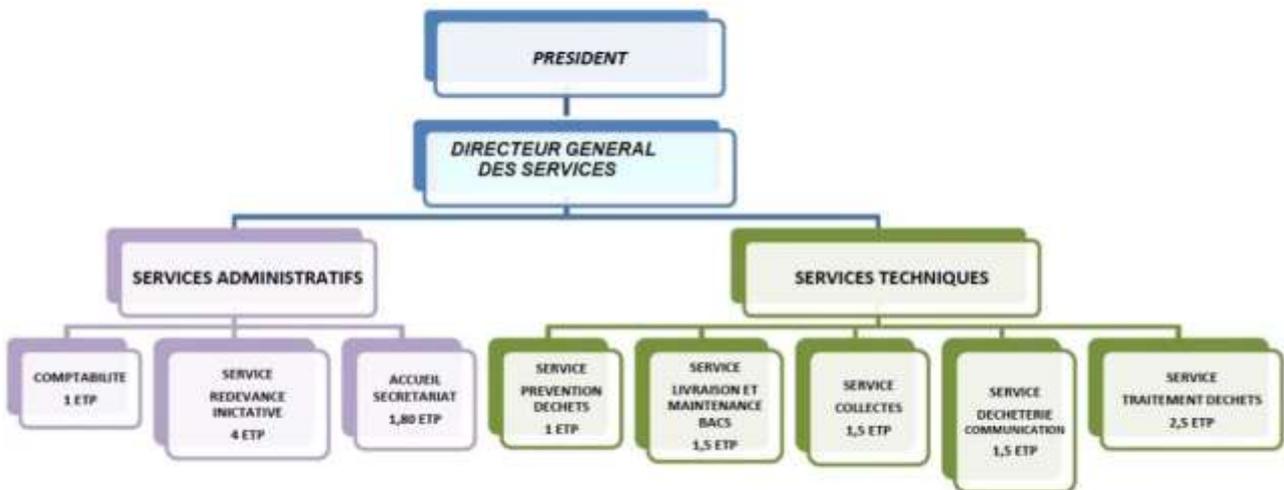
La commission prévention/économie circulaire

La Commission prévention/économie circulaire est chargée de **définir la stratégie** du syndicat dans le domaine de la prévention et de l'économie circulaire, de proposer des axes et thématiques à privilégier, de suivre le programme local de prévention et le programme Territoire Econome en Ressources.

LE PERSONNEL

Les 12 agents territoriaux de la collectivité mettent en œuvre les décisions des élus .

L'organisation de l'équipe est la suivante :



LES INDICATEURS TECHNIQUES

A – Les collectes et le tri

B – La Redevance Incitative

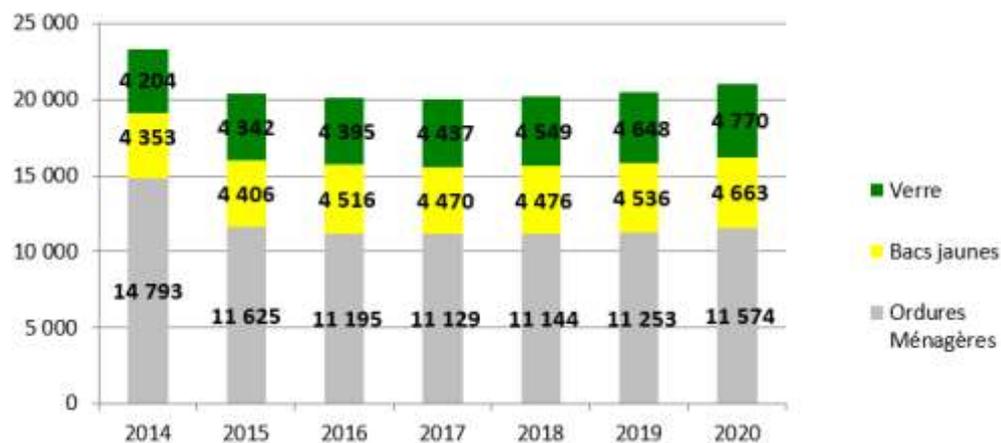
C - Les déchèteries

D - Le traitement des déchets

A - Les collectes et le tri

1) Les collectes

Ci-dessous sont présentées les quantités collectées pour les ordures ménagères, les emballages en bacs jaunes ainsi que le verre (les chiffres sont en tonnes par an).



20 agents ont collecté les bacs verts des usagers du SMICTOM en 2020 (source prestataire).

Après plusieurs années de baisse des tonnages de **déchets ménagers non recyclables**, on note une **augmentation des tonnages**, qui s'explique en partie par l'augmentation de la population résidant sur le territoire du SMICTOM et par le contexte sanitaire de 2020 : les particuliers ont plus consommé à domicile.



13 agents ont collecté les bacs jaunes des usagers du SMICTOM en 2020 (source prestataire).

On note en parallèle **une augmentation des tonnages d'emballages et de papiers recyclables** collectés. Il faut souligner les collectes ponctuelles organisées par certaines associations et écoles au début de l'année 2020 : 66 tonnes de papiers ont ainsi été collectées par ce biais. Après le 1^{er} confinement, en raison de la chute des cours de papier, le SMICTOM n'a pas pu continuer à prendre en charge ces collectes ponctuelles.

Tonnage collecte en 2020



Ordures ménagères

11 574 tonnes, soit 114,06 kg/hab/an

EVOLUTION 2020/2019 : + 2,61 kg/hab/an (+ 2,34 %)



Bacs jaunes

4 663 tonnes, soit 45,95 kg/hab/an

EVOLUTION 2020/2019 : + 1,03 kg/hab/an (+ 2,29 %)



Verre

4 770 tonnes, soit 47,01 kg/hab/an

EVOLUTION 2020/2019 : + 0,97 kg/hab/an (+ 2,12 %)

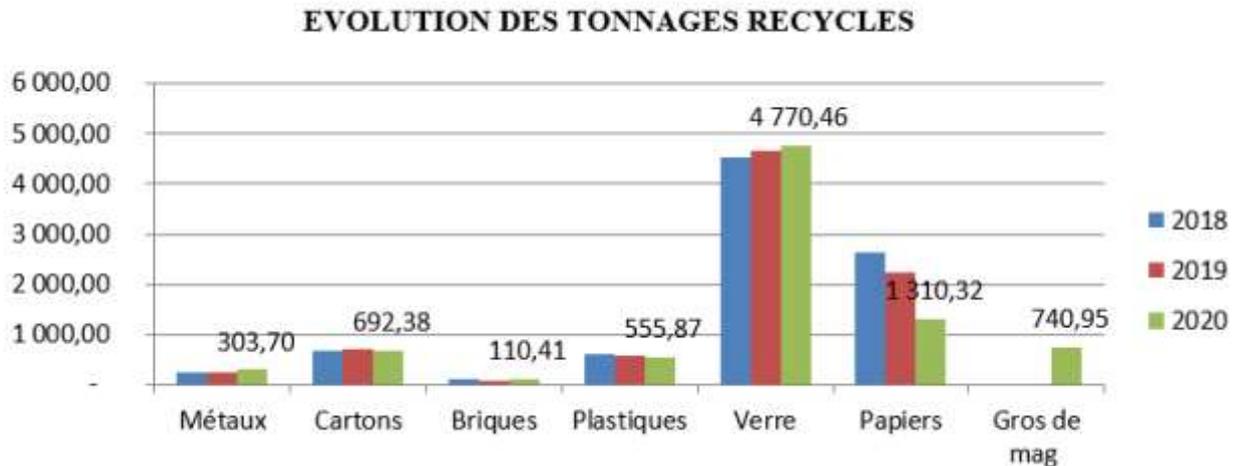


Papiers en déchèteries

322 tonnes, soit 3,17 kg/hab/an

EVOLUTION 2020/2019 : - 0,06 kg/hab/an (- 1,87 %)

2) Le tri



Les papiers indiqués dans le graphe sont les papiers issus de la collecte sélective et n'intègrent pas les papiers issus des collectes organisées par les associations et écoles, soit 66 tonnes.

De plus, le marché des matériaux, notamment les fibreux, connaît une situation économique très délicate depuis début 2020. Le marché étant à saturation, les exigences de qualité des repreneurs ont augmenté sur le tri du papier. Ainsi, notre prestataire de collecte et de tri a dû adapter sa chaîne de tri pour sortir 2 catégories : un tri JRM 1.11 respectant le standard et un tri PCM 1.02 (aussi appelé gros de magasin), papier de qualité inférieur. C'est pourquoi sur le graphique ci-dessus, le flux « gros de magasin » n'apparaît que pour 2020. Le flux papier est ainsi à la baisse pour 2020 car une partie a été transférée dans le gros de magasin.

En 2020, grâce au tri des emballages
par les habitants du SMICTOM :

3 916 045 kg équivalent CO²

soit un parcours en voiture de 35 279 739 km,
soit **4 296 trajets aller Paris-Pékin !**

LES RATIOS EN KG/HAB/AN ET EVOLUTION 2020/2019

	2020	VAR
Métaux	2,99	+ 14,26 %
Cartons	6,98	- 2,27 %
Briques	1,09	+ 8,74 %
Plastiques	5,48	- 3,06 %
Verre	47,01	+ 1,84 %
Papiers	12,91	- 42 %
Gros de mag	7,30	

Le taux de refus de tri produit, pour les emballages et les papiers recyclables collectés dans les bacs jaunes, s'est dégradé en 2020 : il est de 22,11 %, contre 16,62 % en 2019.

La baisse de 42 % sur le flux papier s'explique en partie par la création de la catégorie Gros de Magasin comme évoqué ci-dessus.

B - La Redevance Incitative

LEVÉES BACS 2020

Particuliers

Taux de présentation	%
0 à 18 levées	74,3
19 à 26 levées	17,9
27 levées et +	7,8

Professionnels

Taux de présentation	%
0 à 36 levées	67,4
37 levées et +	32,6

74,3 % des particuliers équipés d'un bac vert ont sorti leur bac moins de 18 fois en 2020.

C - Les déchèteries

1) La fréquentation des sites

En 2020, **375 904 dépôts de particuliers** et **2 880 dépôts d'artisans-commerçants** facturés ont été comptabilisés sur les 9 déchèteries.

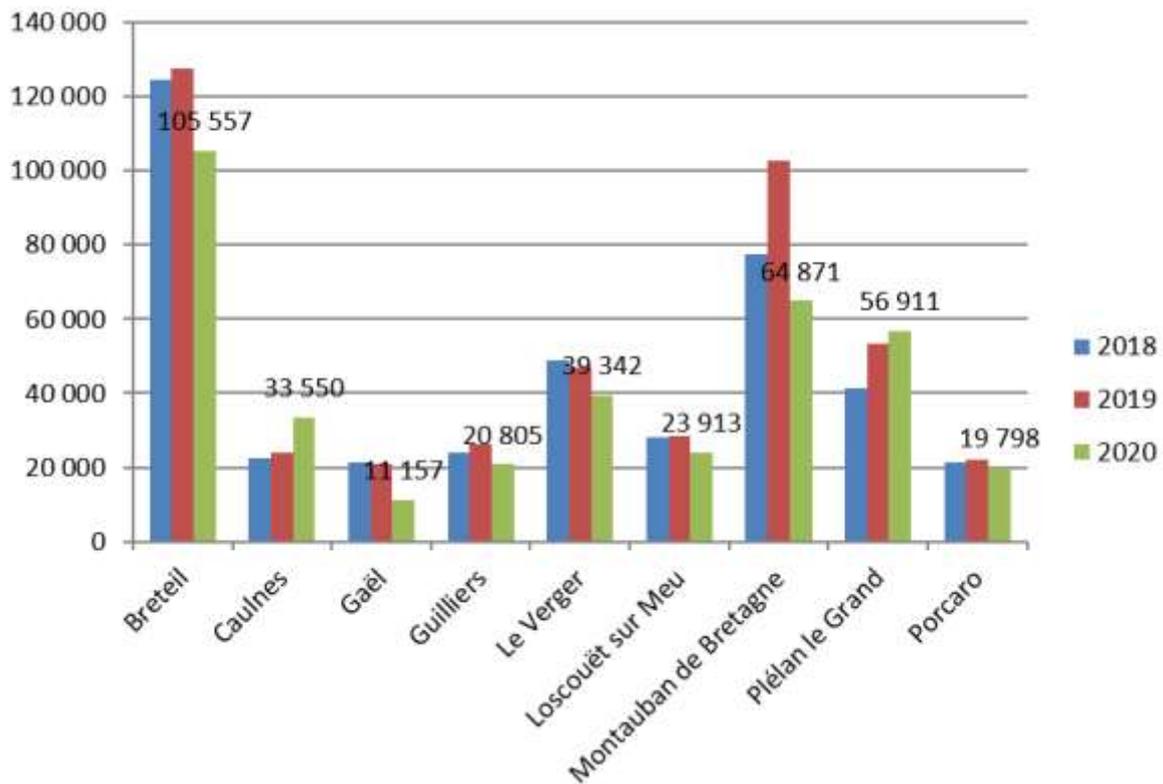
Sur les déchèteries, tous les sites du Syndicat ont cessé totalement l'accueil du public entre le 17 mars et le 11 mai, excepté l'accueil ponctuel de professionnels sur rendez-vous. La reprise a été progressive avec filtrage des entrées entre le 11 mai et le 22 juin, date où tous les sites ont réouvert aux jours, horaires et conditions habituels. La fréquentation ainsi que les tonnages apportés ont alors été exceptionnellement importants, engendrant beaucoup de difficultés dans les évacuations, les chaînes logistiques n'étant pas prévues pour absorber de telles quantités de manière aussi brusque.

Evolution 2020/2019

Fréquentation particuliers : - **16,94 %**

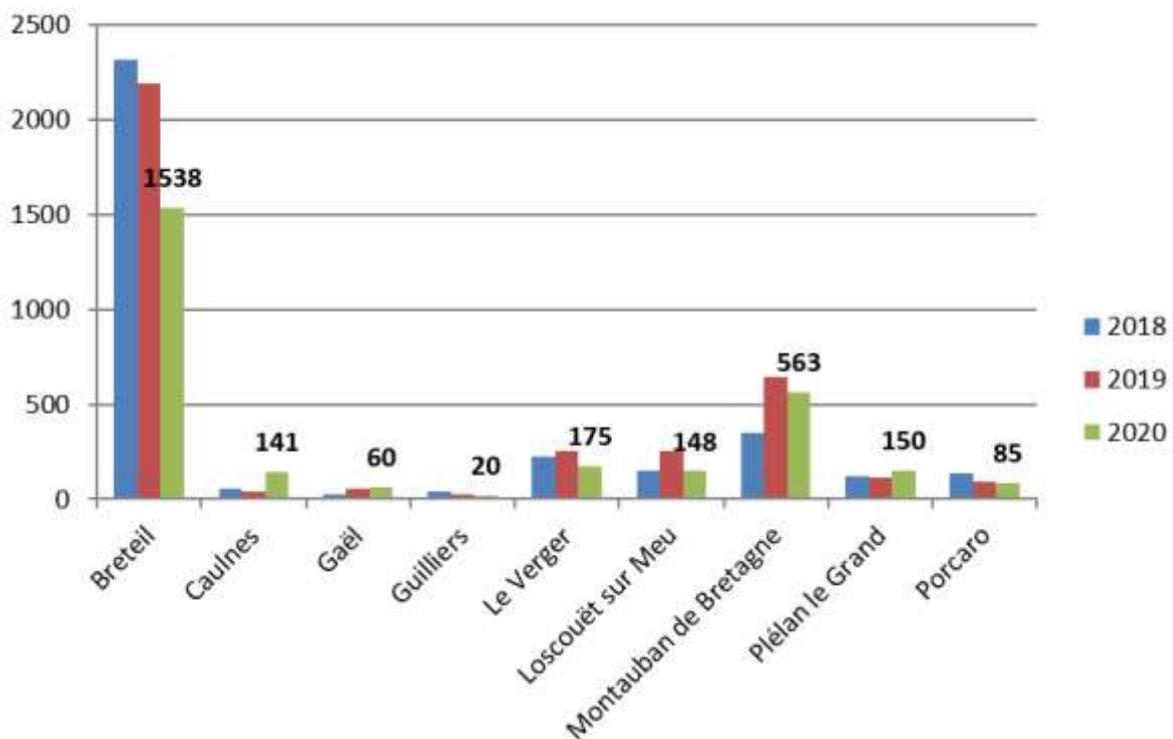
Facturation professionnels : - **21,57 %**

EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES PARTICULIERS



La fréquentation par les particuliers résultant d'un comptage par les agents d'accueil, les chiffres indiqués sont des estimations et leurs évolutions interannuelles doivent être interprétées avec prudence.

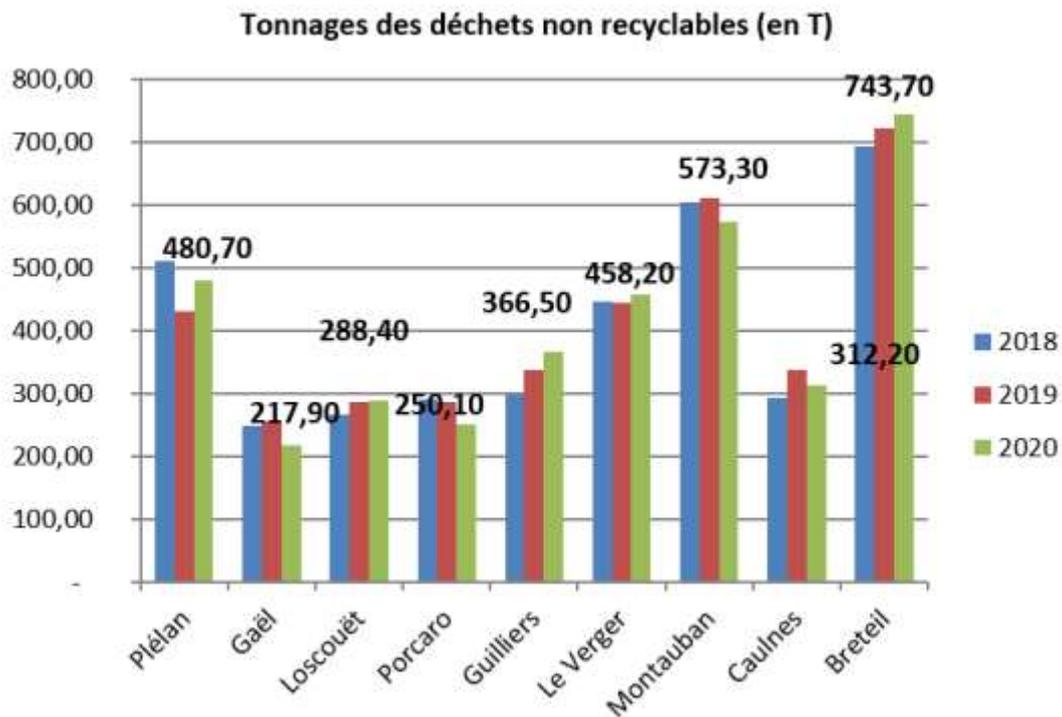
EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES PROFESSIONNELS



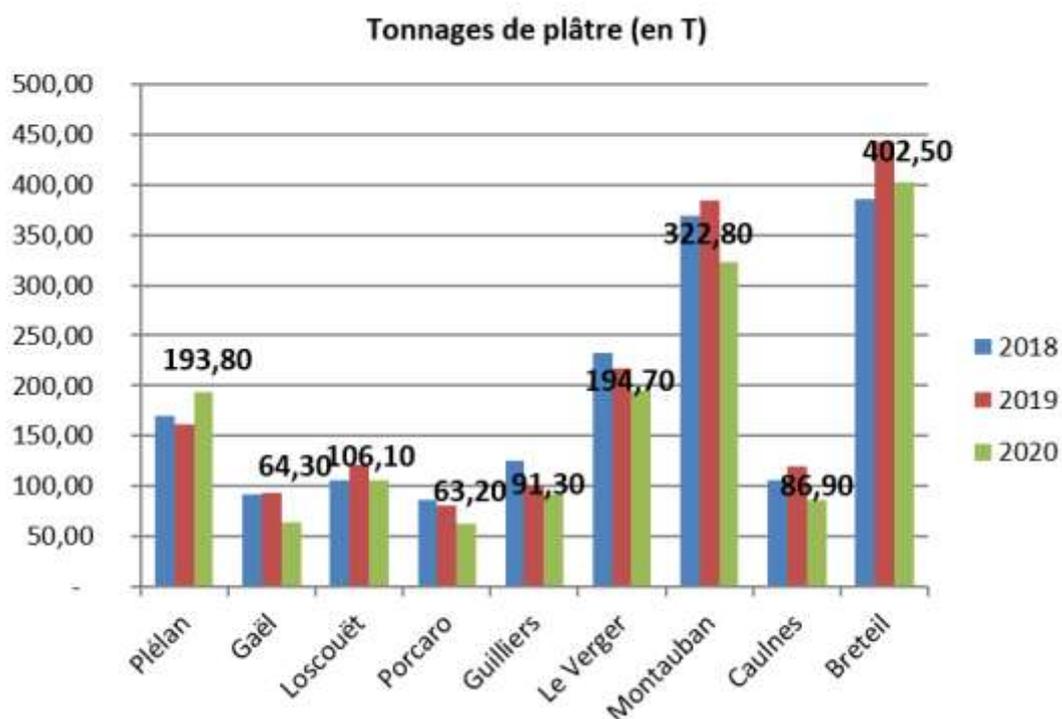
2) Les tonnages collectés en déchèteries

DÉCHETS NON RECYCLABLES

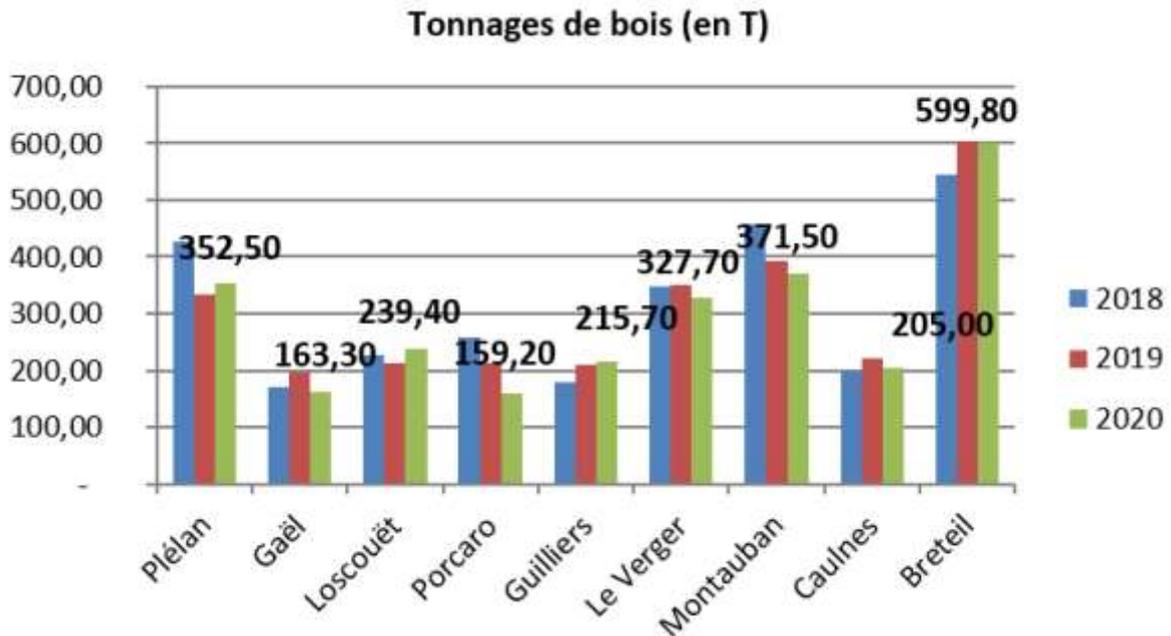
Les déchets non recyclables correspondent aux bennes « Encombrants » sur les déchèteries ainsi qu'à la benne « Incinérables » située à Breteil.



PLÂTRE

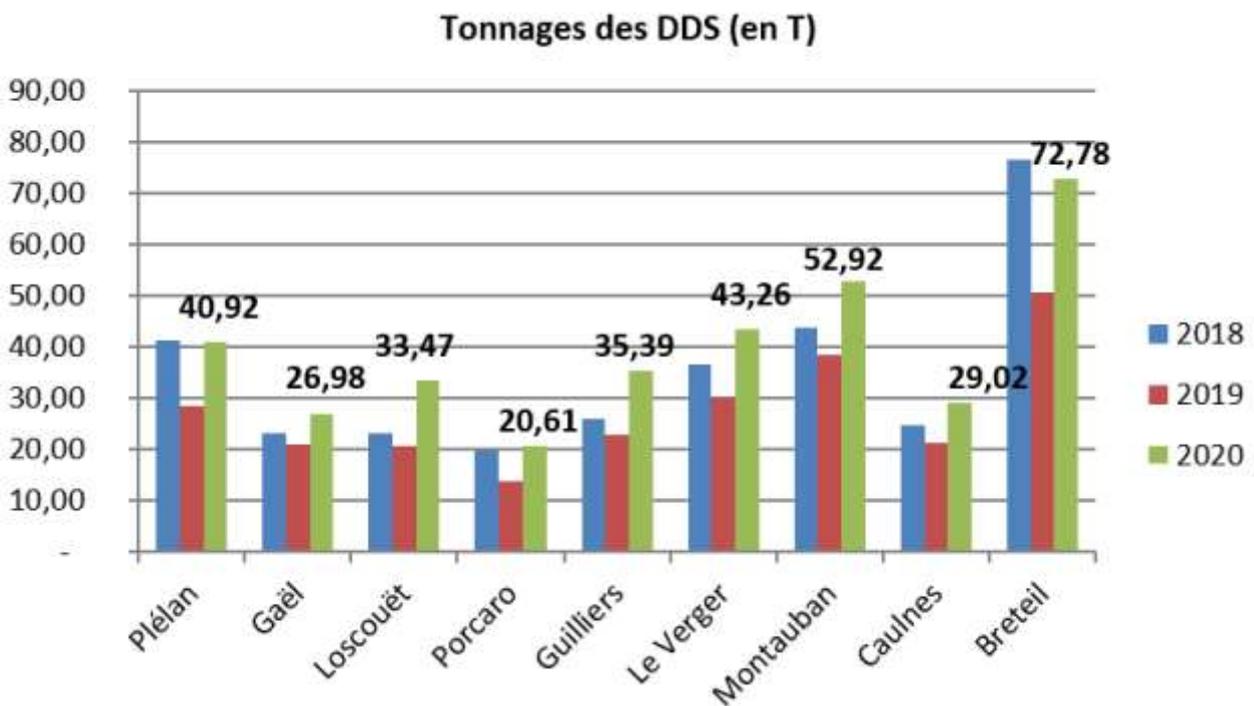


BOIS

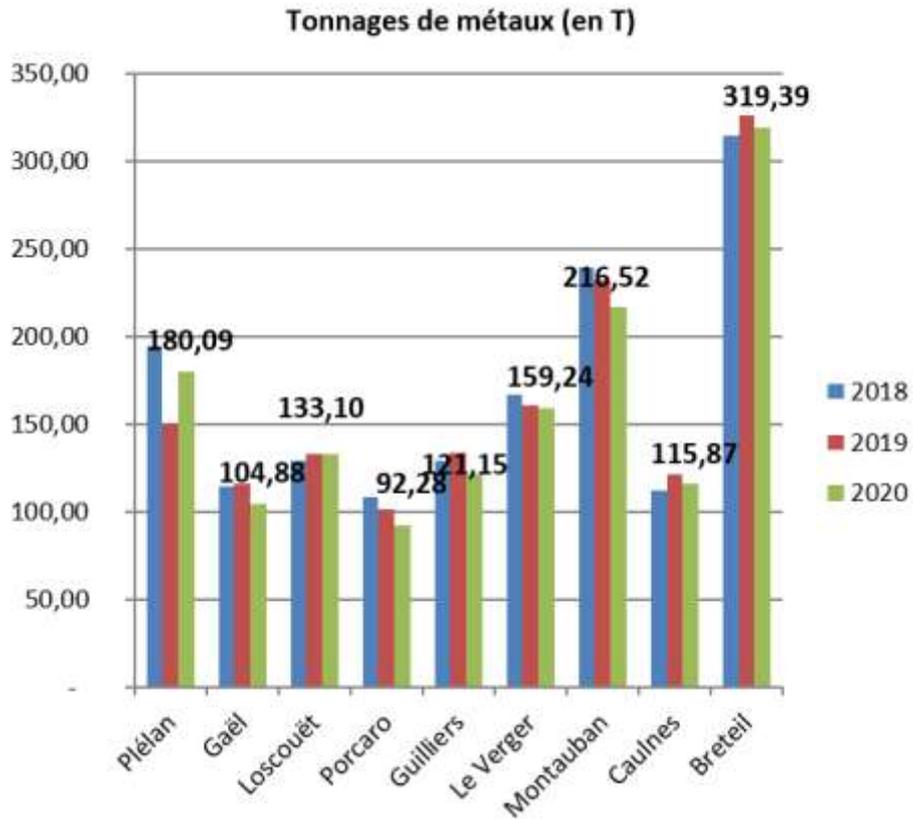


DDS

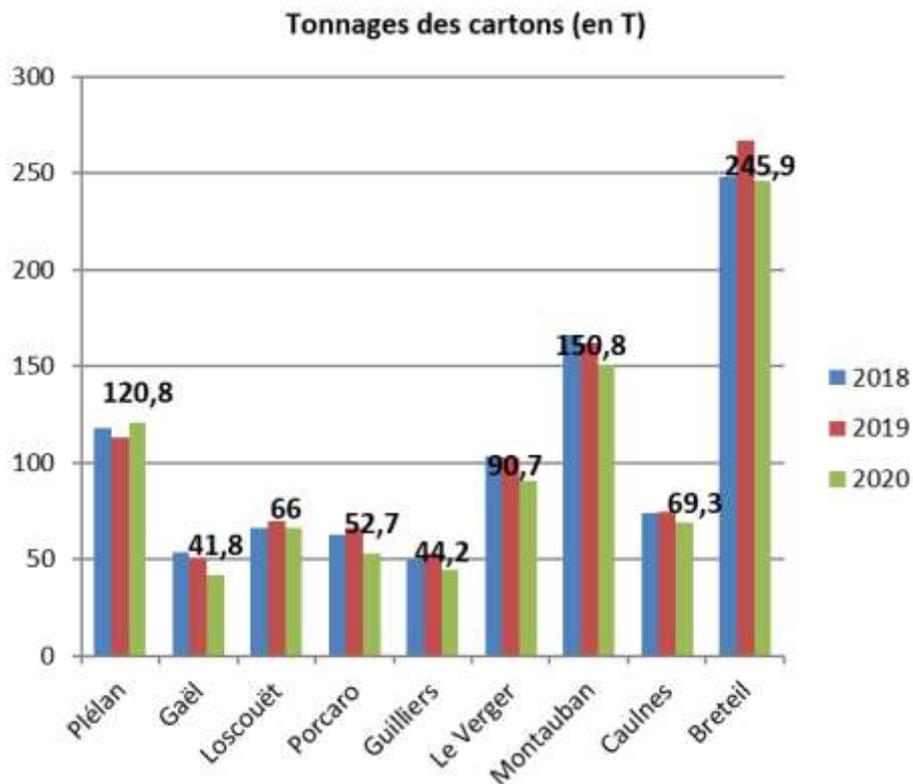
D.D.S. signifie « Déchets Diffus Spécifiques ». Ce sont des produits chimiques qui peuvent présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Cette dénomination regroupe par exemple les solvants, les phytosanitaires ménagers, les produits d'entretien, les acides, les bases...



MÉTAUX

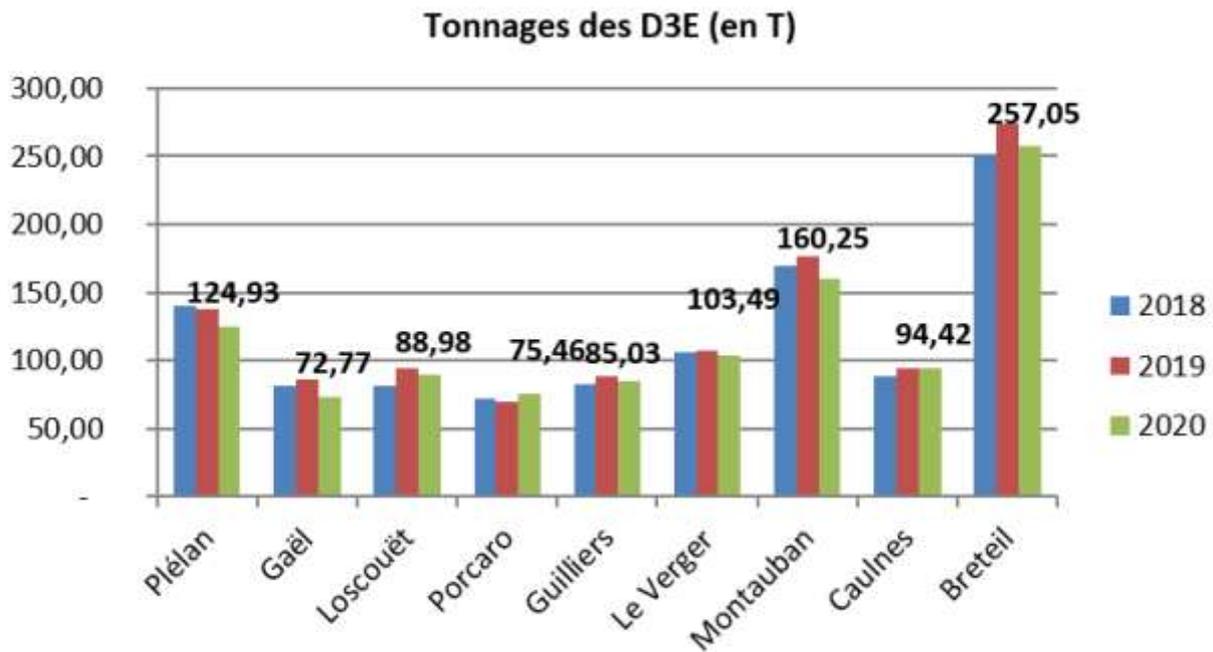


CARTONS

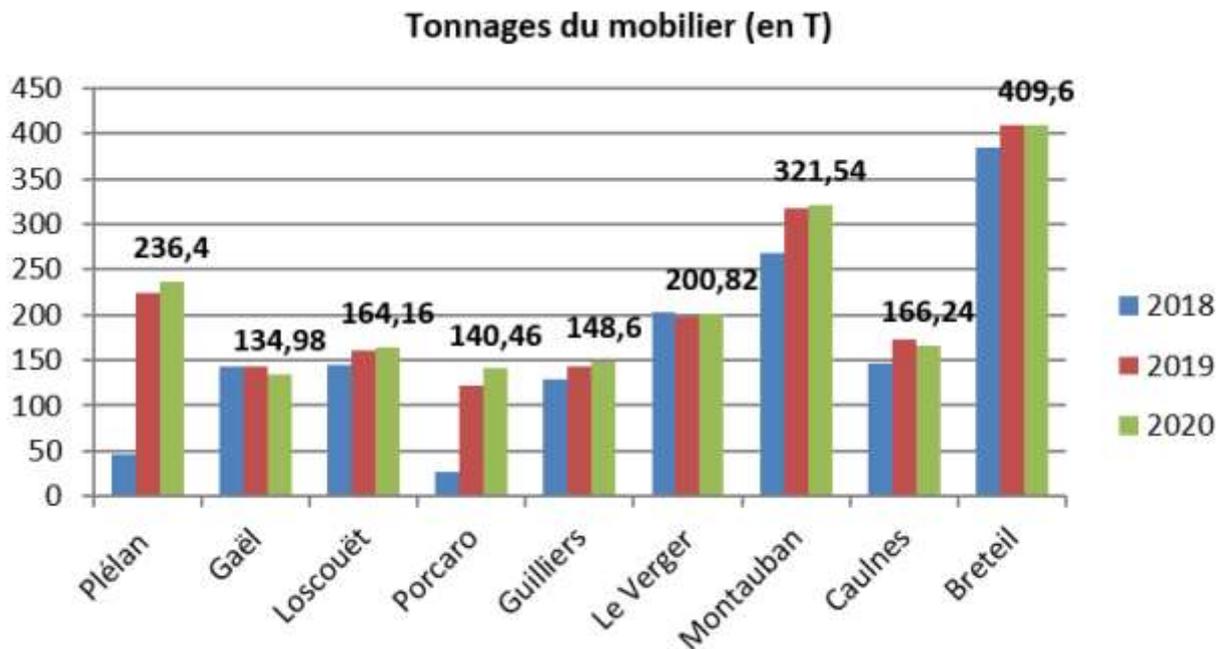


D3E

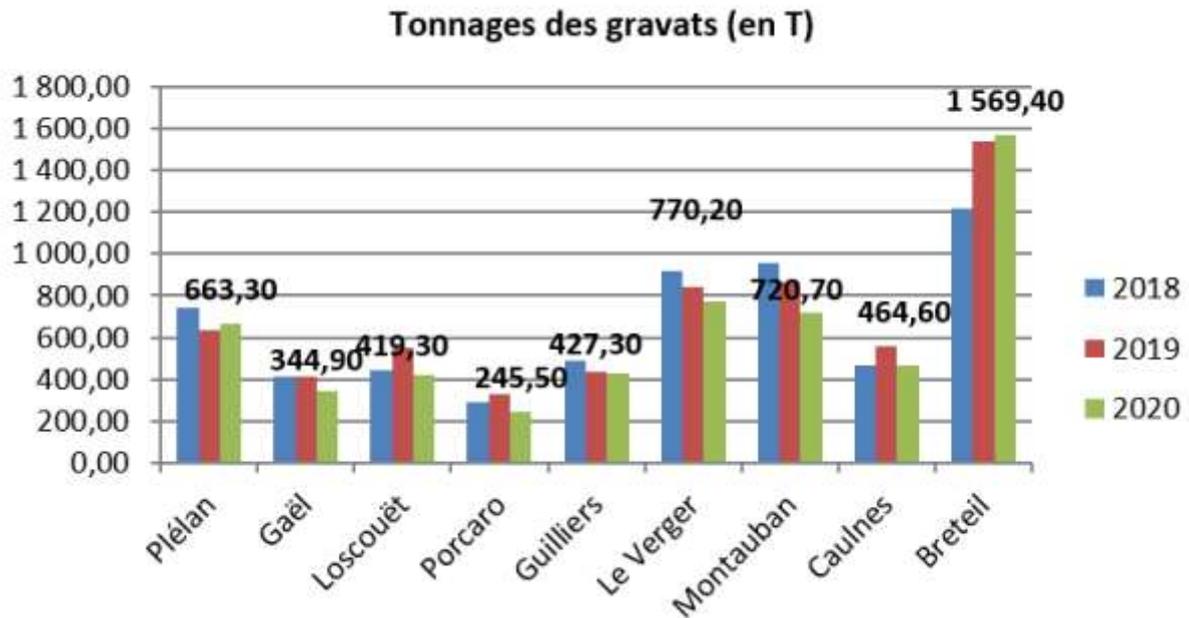
D3E ou DEEE signifie « Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ». Cette dénomination regroupe les écrans, les petits appareils électriques et électroniques, les gros appareils électriques froids et les non froids.



MOBILIER



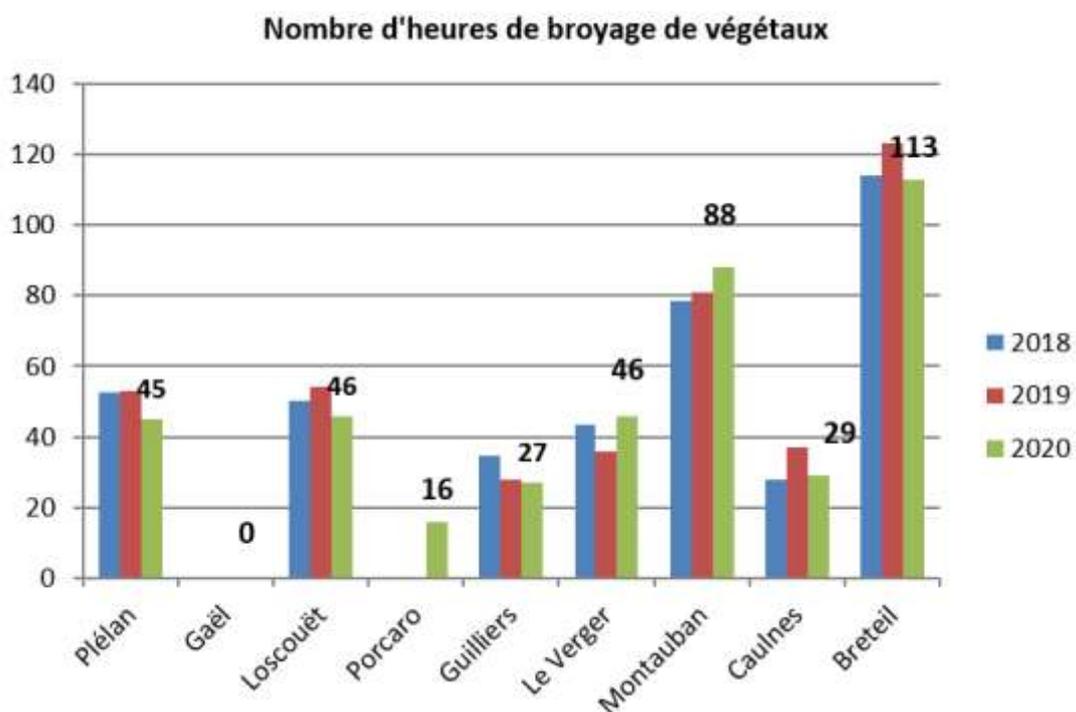
GRAVATS



VÉGÉTAUX

Les végétaux évacués des déchèteries ne font pas l'objet d'un pesage systématisé avant leur orientation en valorisation agricole. Au total, en 2020, on estime la quantité à 11 568 tonnes contre 11 624 tonnes en 2019.

De plus, la déchèterie de Porcaro a été réaménagée en 2020 avec la création d'une plateforme à déchets verts. Ainsi, il n'y a plus de transport de bennes de déchets verts vers un autre site mais un broyage effectué sur site avant évacuation du broyat.



Evolution des tonnages 2020/2019

en baisse ↘

Bois : 2 634 tonnes soit - **3,5 %**

Ferraille : 1 443 tonnes soit - **2 %**

Cartons : 882 tonnes soit - **8 %**

Gravats : 5 625 tonnes soit - **8,70 %**

Plâtre : 1 526 tonnes soit - **11,32 %**

D3E : 1 062 tonnes soit - **6 %**

en stabilité →

Non recyclables : 3 691 tonnes soit - **0,6 %**

en hausse ↗

DDS : 355 tonnes soit + **44 %**

Meubles : 1 923 tonnes soit + **1,7 %**

L'année 2020 a été marquée par le contexte sanitaire lié au COVID 19. Les déchèteries ont été fermées de mi-mars à début mai. Puis elles ont été réouvertes de manière progressive et adaptées en fonction des règles sanitaires qui étaient en vigueur.

La plupart des flux acceptés en déchèterie ont vu leur tonnage baisser. A l'inverse, le tonnage de mobilier continue d'augmenter confirmant ainsi l'intérêt de cette filière de recyclage (bois, métal, fibres...), qui permet de détourner plusieurs milliers de tonnes de l'enfouissement chaque année sur notre territoire.

Le tonnage de DDS (Déchets Diffus Spécifiques) a connu une forte augmentation en 2020 (+ 44 %).

L'année 2020 a été aussi l'année du lancement d'une expérimentation sur la déchèterie de Porcaro avec la collecte séparée des plastiques durs (arrosoirs, bidons vides, jeux d'extérieur en plastique...) dans le but de valoriser toujours plus les déchets et donc de réduire l'enfouissement. Pour cette première année, 12,47 tonnes ont été collectées.

D - Le traitement des déchets

UNITÉ DE VALORISATION ORGANIQUE

Les ordures ménagères collectées sur le territoire sont traitées sur l'usine de valorisation organique (UVO) de Point Clos. Cette dernière en extrait la fraction organique pour produire un compost et génère des refus qui sont enfouis dans l'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) située sur le site.



Le Bilan 2020 est le suivant :

- **15 707** tonnes entrantes (OM, DIB, Refus de tri) ;
- **94** tonnes de ferraille extraites et recyclées ;
- **2 383** tonnes de compost normé produites ;
- **7 177** tonnes de sous-produits enfouies sur l'ISDND ;
- **2 689** tonnes de sous-produits valorisées à l'UIOM de Taden (22).

TRAITEMENT DES LIXIVIATS

L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Point Clos génère des lixiviats qui sont traités dans une station d'épuration dédiée à ce type d'effluent, située sur le site. Il en est de même sur l'ancien ISDND propriété du SMICTOM situé sur la commune de Le Verger :

- installation de Stockage de Gaël : **24 567 m³** de lixiviats traités ;
- installation de stockage de Le Verger : **1 680 m³** de lixiviats traités.

LES INDICATEURS FINANCIERS

A – Les modalités d'exploitation

B – Les tarifications

C – Le Compte Administratif 2020

A - Les modalités d'exploitation

Liste des principaux **marchés publics** de fournitures et services en cours en 2020 dans la collectivité.

Nature de la prestation	Durée	Date démarrage	Co contractant actuel
Fourniture de bacs	3 ans + 2 x 1 an renouvelable	10 novembre 2020	Société CONTENUR
Collecte des déchets ménagers et assimilés non recyclables	5 ans + 2 x 1 an renouvelable	1 ^{er} janvier 2017	Ets THEAUD St Méen le Grand
Collecte de verre	5 ans + 1 an	1 ^{er} août 2019	Société LMDT St
Collecte sélective et tri des emballages recyclables et papiers journaux	4 ans + 1 an renouvelable	1 ^{er} janvier 2018	Ets THEAUD St Méen le Grand
Exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët/Meu, Montauban, Montfort sur Meu, Plélan le Grand, Porcaro : LOT 1 gardiennage	5 ans	1 ^{er} avril 2019	Ets THEAUD St Méen le Grand
Exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët/Meu, Montauban, Montfort sur Meu, Plélan le Grand, Porcaro : Lot 2 : Location caissons et évacuation des ferrailles et batteries	5 ans	1 ^{er} avril 2019	Entreprise GDE Cesson Sévigné

Nature de la prestation	Durée	Date démarrage	Co contractant actuel
Exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët/Meu, Montauban, Montfort sur Meu, Plélan le Grand, Porcaro : Lot 3 : Gerbage, broyage et évacuation des déchets végétaux	5 ans	1 ^{er} avril 2019	Société THEAUD St Méen le gd
Exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët/Meu, Montauban, Montfort sur Meu, Plélan le Grand, Porcaro : Lot 4 : Déchets ménagers spéciaux (ou déchets dangereux des ménages)	5 ans	1 ^{er} avril 2019	Société TRIADIS St Jacques de la Lande
Exploitation de la station de traitement des lixiviats à Gaël	5 ans	1 ^{er} juillet 2017	Société OVIVE Vannes (56)
Exploitation Unité de Valorisation Organique, ISDND et ISDI de Gaël	4 ans + 2 x 1 an renouvelable	5 mai 2017	Société SPHERE Avranches (50)
Traitement des lixiviats du Centre de Stockage des Déchets de Le Verger	3 + 2 x 1 an	1 ^{er} août 2019	Société OVIVE - MOBIPUR Vannes (56)

Le SMICTOM assure en régie la gestion du parc de bacs de collecte (nettoyage, maintenance, distribution aux usagers) et l'évacuation de divers flux de faibles tonnages en déchèteries.

Liste des principales **conventions** en cours dans la collectivité en 2020.

Nature de l'opération	Durée	Date démarrage	Co contractant actuel
Vente acier issu de la collecte sélective	5 ans	1 ^{er} janvier 2018	Société SPHERE
Vente aluminium issu de la collecte sélective	5 ans	1 ^{er} janvier 2018	Société SPHERE
Vente de papiers journaux issus de la collecte sélective	5 ans	1 ^{er} janvier 2018	Société SPHERE
Vente de verre issu de la collecte sélective	5 ans	1 ^{er} janvier 2018	IO manufacturing
Vente ELA (briques) issus de la collecte sélective	5 ans	1 ^{er} janvier 2018	Société REVIPAC
Vente plastique (bouteilles, flacons) issus de la collecte sélective	5 ans	1 ^{er} janvier 2018	Société VALORPLAST
Vente cartons déchèteries 1,05	34 mois	1 ^{er} mars 2020	Société REVIPAC
Vente cartonnettes (PCNC) issues de la collecte sélective 5,02	34 mois	1 ^{er} mars 2020	Société REVIPAC
Vente carton issu des déchèteries	5 ans	1 ^{er} janvier 2018	Société SPHERE
Elimination des piles	Tacite		COREPILE
Soutiens financiers collecte sélective (emballages ménagers) + papiers	5 ans	1 ^{er} janvier 2018	CITEO
Reprise lampes usagées, néons	5 ans	1 ^{er} janvier 2018	Eco-Organisme ECO SYSTEME

Nature de l'opération	Durée	Date démarrage	Co contractant actuel
Reprise Déchets Electriques et électroniques (D3E)	5 ans	1 ^{er} janvier 2018	Eco-Organisme ECO SYSTEME
Reprise Déchets d'équipements d'ameublement	5 ans	1 ^{er} janvier 2019	Eco-Organisme ECO MOBILIER
Reprise Déchets dangereux des ménages (DDS)	Durée de l'engagement	1 ^{er} mars 2019	Eco-Organisme ECO DDS
Reprise D3E convention financière sur les lampes usagées	6 ans	1 ^{er} janvier 2021	OCAD3E
Reprise des textiles	5 ans	1 ^{er} janvier 2018	Eco-Organisme ECO TLC

B - Les tarifications

1) La Redevance Incitative des particuliers

Modèle de bac en litres	80	120	180	240	340	660
Nombre de personnes	1	Libre choix				
Abonnement et forfait incluant 18 levées	110 €	175 €	240 €	300 €	410 €	759 €
Au-delà de 18 levées :						
Prix de la levée de 19 à 26 levées	1,80 €	2,60 €	4 €	5,30 €	7,40 €	14 €
Prix de la levée au-delà de 26 levées	5 €	7 €	10 €	14 €	20 €	35 €

TARIFICATION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Par délibération en date du 20 décembre 2016, le Comité Syndical a décidé d'appliquer, à partir de 2017, une tarification spécifique aux résidences secondaires comprenant un forfait de 12 levées par an.

La tarification en 2020 :

Modèle de bac en litres	120
Abonnement et forfait incluant 12 levées	120 €
Au-delà de 12 levées :	
Prix de la levée au-delà de 12 levées	9,20 €

Les quelques résidences secondaires disposant d'un volume de bac supérieur à 120 litres seront facturées en tant que résidence principale.

2) La Redevance Incitative des professionnels

BAC PRINCIPAL

Modèle de bac en litres	120	240	340	660
Abonnement et forfait incluant 36 levées	260 €	430 €	560 €	865 €
Au-delà de 36 levées :				
Prix de la levée supplémentaire	5 €	9 €	11,50 €	20 €

BAC SECONDAIRE

Modèle de bac en litres	120	240	340	660
Abonnement	40 €	40 €	40 €	40 €
Levée	5 €	9 €	11,50 €	20 €

3) La tarification des dépôts des professionnels en déchèterie

Le Centre d'Apport Volontaire de Breteil étant équipé d'un pont bascule, la tarification des dépôts en m³ a été définie également à la tonne.

Les dépôts des professionnels sont soumis à une facturation dont le détail pour 2020 est le suivant :

Gravats	15 € HT/m ³	10 € HT/tonne
Déchets non recyclables	20 € HT/m ³	64,52 € HT/tonne
Bois	10 € HT/m ³	71,43 € HT/tonne
Déchets verts	15 € HT/m ³	30 € HT/tonne
Pots de peinture de 25 kg	15 € HT/25 kg	455,25 € HT/tonne
Filtres à huile	0,39 € HT/kg	395 € HT/tonne
Plâtre	85 € HT/m ³	85 € HT/tonne
Emballages vides souillés	0,60 € HT/kg	600 € HT/tonne
 Tubes néons	Gratuit	
Cartons	Gratuit	
Huiles végétales	Gratuit	
Polystyrène propre	Gratuit	
Déchets électroniques et électriques	Gratuit	

Cette facturation est appliquée dès le premier m³ déposé et sur 7 jours, ceci afin de réduire les contestations et les difficultés d'application.

C - Le Compte Administratif 2020

1) La synthèse globale annuelle

Section de fonctionnement	2020
Dépenses	11 121 471,20 €
Recettes	11 022 824,77 €
Résultat de l'exercice (= CAF, Epargne Brute)	- 98 646,43 €
Résultat antérieur reporté	1 917 529,75 €
Résultat cumulé de clôture	1 818 883,32 €

Section d'investissement	2020
Dépenses	2 687 261,08 €
Recettes	662 975,26 €
Résultat de l'exercice	- 2 024 285,82 €
Résultat antérieur reporté	1 807 186,19 €
Résultat cumulé de clôture	- 217 099,63 €

2) La section investissement

Dépenses d'investissement	2020
Remboursement capital emprunt	387 548,11 €
Opération d'équipement	2 201 656,72 €
Opérations d'ordre et patrimoniales	98 056,25 €
Total en € TTC	2 687 261,08 €

Recettes d'investissement	2020
Excédent fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
F.C.T.V.A	100 774,00 €
Subvention équipements	46 206,72 €
Amortissement matériel	158 381,20 €
Autres terrains et équipements	320 733,72 €
Opérations d'ordre et patrimoniales	36 212,23 €
Total en € TTC	662 975,26 €

En investissement, les principales dépenses 2020 ont porté sur les postes suivants :

- la création de l'alvéole 6 et la réhabilitation de l'alvéole 2 de l'Installation de stockage de déchets non dangereux pour un montant de 951 311,32 € ;
- le réaménagement de la déchèterie de Porcaro pour un montant de 531 556,19 € ;
- la création d'un centre de transfert pour les emballages pour un montant de 453 370,80 € ;
- le remboursement de l'annuité de l'emprunt en capital pour un montant de 387 548,11 €.

3) La section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2019	2020
COLLECTES		
Ordures Ménagères	2 191 461 €	2 180 084 €
Sélectives et tri	2 028 321 €	2 019 706 €
Verre	191 177 €	176 574 €
DECHETERIES		
Exploitation des déchèteries	2 133 726 €	2 238 651 €
TRAITEMENT		
Exploitation des sites de Point Clos (UVO, SDND, ISDI et station lixiviats) et Le Verger (station lixiviats)	2 814 539 €	2 524 638 €
FONCTIONNEMENT DU SMICTOM		
Frais de structure	1 024 986 €	779 791 €
Personnel	642 719 €	549 670 €
Charges financières, charges exceptionnelles, remboursements et provisions diverses...	237 782 €	173 243 €
Amortissements et opérations d'ordres	167 653 €	479 114 €
Total en € TTC	11 432 365 €	11 121 471 €

Nature	Recettes fonctionnement	CA 2019	CA 2020
01 VENTE DE MATERIAUX			
	70784 Vente papiers journaux magazines Coll sélective	235 252,40 €	84 604,22 €
	70786 Vente cartonnette EMR Coll sélective		34 214,52 €
	70787 Vente de verre	113 286,30 €	100 187 €
	70783 Vente de matériaux plastiques Coll sélective	167 899,88 €	50 318,60 €
	70785 Vente Acier Coll sélective	6 621,70 €	7 570,94 €
	70789 Vente aluminium Coll sélective	6 413,87 €	4 767,50 €
	707800 vente FERRAILLE DECHETERIES et	140 545,13 €	140 138,81 €
	707891 Vente batteries	12 459,07 €	11 093,61 €
	70786 Vente cartons déchèteries	70 746,63 €	57 802,53 €
02 PARTICIPATIONS			
	707801 Facturation PRO en DECHETERIES	55 061,83 €	42 701,46 €
	7078 Vente divers déchèteries composteurs, bacs...	8 799,70 €	11 507,16 €
	708 Mise à disposition de personnel et autres	35 622,15 €	36 069,64 €
	7328 Autres fiscalités reversées	32 684,68 €	21 257,07 €
	74741 Participation des communes	8 290 994 €	8 389 990 €
	74758 Participation déchèterie Le Verger	35 098,42 €	44 359,59 €
	747581 PARTICIPATION KERAL	240 677,60 €	-
	747582 PARTICIPATION SMPRB	164 869,98 €	213 418,66 €
03 SOUTIENS ECO ORGANISMES			
	70788 soutiens DEEE	78 380,55 €	79 476,08 €
	7478 Subventions et part. autres organismes	1 605 709,11 €	1 256 162,06 €
	74781 Soutiens textiles	14 277,70 €	-
	74782 Soutiens écoDDS	10 115,83 €	5 256 €
	74783 Soutiens Eco Mobiliers	31 875,36 €	86 281,82 €
04 RECETTES DIVERSES			
		51 330,59 €	345 647,50 €
Total		11 408 722,48 €	11 022 824,77 €

COMMUNICATION ET PRÉVENTION

A – Crise sanitaire

B - Engagement dans un programme
d'économie circulaire

A - Crise sanitaire

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a fortement ralenti les actions de prévention et de communication portées par le SMICTOM, l'organisation de réunions et de manifestations n'étant pas possible.

La situation a cependant permis de remettre en lumière le caractère essentiel des métiers de collecte et de traitement des déchets et les remerciements des usagers ont été nombreux.



Les salariés de l'entreprise THEAUD travaillant à la collecte, au centre de tri des emballages et à l'usine de traitement des ordures ménagères ont été mobilisés au quotidien et ont maintenu la **continuité du service au public sans aucune interruption**.

B - Engagement dans un programme d'économie circulaire

L'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (bien et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement.

Le dispositif « **Territoire Econome en Ressources** » actuellement développé par l'ADEME est basé sur un appel à projet en 2 phases, la première consistant à une sélection sur dossier, suivie d'un travail préparatoire de la collectivité dans le domaine de l'économie circulaire permettant d'être retenu en phase II, qui ouvre droit à des financements pour développer un programme d'économie circulaire, notamment destiné aux entreprises du territoire.

La candidature en phase I du SMICTOM CO a ainsi été retenue en avril 2019 par l'ADEME et une étude de préfiguration a été engagée immédiatement à suivre jusqu'en novembre 2019, avec l'appui du cabinet TEHOP.

La candidature a ensuite été transmise à l'ADEME le 5 décembre 2019, en même temps que celles d'autres collectivités, pour tenter d'être sélectionnée. Le dossier du SMICTOM a définitivement été retenu, après certains ajustements avec l'ADEME, le 6 juillet 2020.

Le programme démarrera en 2021 et comprendra une quinzaine d'actions autour des thématiques de la ressource organique, des déchets minéraux et des gravats, ainsi que de l'accompagnement des entreprises vers l'économie circulaire.

Mise en œuvre du programme d'économie circulaire
« Territoire Econome en Ressources »

Études préalables à la construction d'une
nouvelle déchèterie à Montauban

Relance des projets de
réemploi et de **recycleries**

Mise en place progressive de
nouveaux tris sur les déchèteries :
plastiques rigides (tuyaux, seaux, pots, jouets...), plâtre...

Réflexion sur le **contrôle d'accès** en déchèterie

Etudes de maîtrise d'œuvre pour la
réhabilitation de l'alvéole 3 de l'ISDND et de création de
l'alvéole 5

Conclusion

La politique de gestion des déchets conduite par le SMICTOM Centre Ouest se caractérise par :

- des **tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles particulièrement faibles**, grâce à la mise en place de la Redevance Incitative. Cette dernière s'avère efficace en matière de réduction des déchets, comme en témoigne la caractérisation réalisée en 2019 sur les OMR ;
- la mise en place de **collectes innovantes** permettant un tri et une valorisation poussée des déchets sur toutes les déchèteries : plâtre, polystyrène, mobilier, couettes et oreillers, DASRI, amiante... ;
- les projets de développement de **nouveaux axes de tri et de réduction des déchets** : tri des nouvelles résines plastiques, nouvelles filières en déchèteries, développement du réemploi et de l'économie circulaire...

Les installations de traitement du syndicat permettent, outre une maîtrise des coûts, de traiter localement nos déchets dans le respect de l'environnement.

Ces principes de proximité et de responsabilité auxquels les élus du syndicat sont très attachés sera à poursuivre dans les années à venir, dans un contexte de profondes évolutions de la gestion des déchets au niveau régional comme au niveau national.



5 ter, rue de Gaël - 35 290 SAINT-MEEN-LE-GRAND

www.smictom-centreouest35.fr